

---

Etaients présents : Jean-Yves BONY, Louis CHAMBON, Jean-Marc DELBOS, François DESCOEUR, André DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noël PARRA et Marc SEPCHAT.

Excusés : Régine BREUIL et Jean-Pierre CINQUALBRES

### Ordre du Jour

1. Renouvellement de la ligne de trésorerie
2. Créations de postes : Direction et Technicien GEMAPI
3. Convention OCAD3E à renouveler
4. DSP Col de Légal : tarifs 2022
5. Avenants Le Falgoux
6. Etude CTG
7. Conception circuits VTT
8. Assainissement
9. Questions diverses

---

#### **1. Renouvellement de la ligne de trésorerie : 1 200 000.00 €**

Le Président présente aux élus la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 1 200 000.00 €.

→ Les élus valident à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.

#### **2. Créations de postes**

##### **a. Poste fonctionnel de direction**

Le Président informe les élus que le nouveau directeur Lionel BOUGEOIS prendra ses fonctions fin février et qu'il souhaite être nommé sur un poste fonctionnel de direction. Or, ce n'est pas possible car un poste fonctionnel n'est ouvert qu'aux collectivités de plus de 10 000 habitants. En conséquence, cette demande ne peut pas être validée.

##### **b. Poste technicien milieux aquatiques entente intercommunal du bassin versant de la Maronne**

Le Président rappelle aux élus que Samuel BARNABE a été recruté en tant que technicien rivière pour un CDD de 3 ans à compter du 21/02/2022 (répartition au prorata de la surface du bassin versant entre les Communautés de communes du Pays de Salers (51%), Châtaigneraie

Cantalienne (16%) et Xaintrie Val'Dordogne (33%). Il les informe qu'il faut créer le poste de technicien milieux aquatiques entente intercommunale du bassin versant de la Maronne.

→ Les élus valident à l'unanimité la création du poste technicien milieux aquatiques entente intercommunale du bassin versant de la Maronne.

### **3. Convention OCAD3E à renouveler**

Le président rappelle que l'organisme OCAD3E est coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers agréé par le ministère de la transition écologique. Il rappelle que l'agrément est prolongé jusqu'au fin 2026. Le président propose aux élus de renouveler la convention pour une durée de 5 ans

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du président.

→ Après la réunion, OCAD3E a finalement informé la collectivité que la convention en cours ne nécessitait pas de renouvellement pour l'instant.

### **4. DSP Col de Légal : tarifs 2022**

Le président présente aux élus les tarifs 2022 proposé par le gestionnaire du gîte du Col de Légal.

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs proposés.

### **5. Avenants**

- a. Marché de travaux Le Falgoux : Arboricorde : + 13 312.00 € HT
- b. DSP Le Falgoux : changement de titulaire (SARL Arboricorde -> SARL Onirika)
- c. DSP Le Falgoux : redevance annuelle d'exploitation à 7 000.00 €. Compte tenu de l'année et de l'activité incomplètes, le Président propose de solliciter seulement 50% de la redevance soit 3 500.00 €.

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation des avenants

### **6. Etude CTG**

Le Président rappelle aux élus qu'une étude attribuée au cabinet Populus pour un montant de 15 500.00 € HT est en cours de réalisation pour la signature de la Convention Territoriale Globale. Il les informe de la possibilité d'obtenir une subvention de la Banque des Territoires via le CD15 à hauteur de 50% et propose de solliciter cette subvention.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du président de solliciter cette subvention.

### **7. Conception circuits VTT**

Le Président rappelle aux élus que 10 bornes de recharge pour vélos électriques vont être installées sur le territoire pour la saison d'été. Dans ce cadre, il fait lecture de la proposition de l'école VTT Volcan du Cantal pour la conception de circuits VTT à hauteur de 7 500 .00 €. Il les informe qu'une subvention du CD15 à hauteur de 40% peut être sollicitée.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition de l'école VTT Volcan du Cantal d'un montant de 7 500.00€ et valident à l'unanimité de solliciter la subvention du CD15..

## **8. Assainissement**

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions suivantes :

### **a. Marché : Loupiac**

Le Président informe les élus que le marché de Loupiac a été attribué à l'entreprise Bergheaud pour le lot O1 station d'épuration et le lot O2 réseaux ; de la tranche 1. Il les informe qu'une subvention a été attribuée à la fois par l'Agence de l'Eau et par le CD15 pour les travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Loupiac.

### **b. St Bonnet de Salers**

Le Président informe les élus d'une subvention a été attribuée par le CD15 pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes des réseaux.

### **c. Freix Anglards**

Le Président informe les élus d'une subvention a été attribuée par le CD15 pour les travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg (STEP et réseaux).

## **9. Questions diverses**

### **a. Longayroux**

Le Président informe les élus que le projet de Longayroux s'inscrit dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt Avenir Montagnes Investissement avec des dépenses éligibles sur l'hébergement de plein air et la base de loisirs nautiques.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président de réponse à l'AMI.

### **b. Délégués à la Commission d'attribution des marchés**

Le Président informe les élus que les membres de la commission d'attribution des marchés n'ont pas été désignés. Il propose donc comme membres :

- Marc SEPCHAT
- François DESCOEUR
- Jean-Noël PARRA

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du président

### **c. La Coopérative Laitière**

Jean-Yves BONY fait part aux élus des problèmes de fonctionnement et de gestion que rencontre la Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers. Il propose de créer un groupe de travail afin de rencontrer le Président de la Coopérative et son conseil d'administration afin de les aider. Ce groupe sera composé de Pierre MENNESSON, Jean-Yves BONY, Jean-Marc DELBOS et Jean-Louis FAURE.

→ Les élus valident à l'unanimité la création de ce groupe de travail.

### **d. Commune de Salers**

Jean-Louis FAURE maire de Salers propose aux élus de céder l'ancien presbytère situé sur la place Tyssandier d'Escous et suggère de le transformer en lieu d'accueil pour des artisans d'arts/ artiste.

Pour le projet de Halle économique à Salers, en lieu et place de l'ancien collège rue du Couvent Jean-Louis FAURE propose une grange située sur la rocade proche de la gendarmerie.

→ Les élus s'interrogent sur ces 2 propositions qui ne représenteraient pas un projet intercommunal.

e. ZA de St Cernin

André DUJOLS maire de St Cernin informe les élus sur le problème d'enrobé au niveau de l'entrée de la ZA de St Cernin dont la Communauté de communes est propriétaire.

→ Les élus à l'unanimité proposent à André DUJOLS de demander un devis et de transmettre cette proposition au bureau.